

FAITS DIVERS / LA RIVIÈRE

L'expédition punitive se termine à Gradignan

Condamné pour un cambriolage commis à La Rivière, Robert Coiffé, de Savignac, a voulu se venger en punissant son ancien voisin qu'il soupçonnait de l'avoir trahi.

Paul Labécot a toujours peur. 48 ans, la pommette gauche tuméfiée, l'œil injecté de sang, la barbe mal rasée de l'ouvrier agricole plus soucieux de la santé de la vigne que de sa propre silhouette, et le cœur aux abois, il accueille avec quelque inquiétude les inconnus qui s'avancent entre les rangs de vigne embourbés. C'est que vendredi dernier, il a subi les sévices de trois individus passablement éméchés qui lui en ont fait voir de toutes les couleurs. Depuis, il est sur ses gardes et serre précieusement entre ses mains calleuses le couteau qui lui sert à lier de la vigne.

SOUPÇONS ET TRAHISON

Paul Labécot, c'est le copain d'Abel Rigolle, ce misérable mort de froid au mois de janvier à La Rivière. Un voisin (« Sud-Ouest » du 16 janvier) avait découvert son corps derrière la porte de la dépendance où il vivait, sans eau et sans électricité. Il n'avait pas eu la force d'appeler au secours. Labécot partageait sa solitude et sa misère. Il ne connaît lui aussi que le boulot et le bistrot.

Vendredi soir, il venait de grignoter un bout; il écoutait la radio. Vers 19 h 30, Robert Coiffé, 40 ans, accompagné de deux copains rencontrés dans un bar de Libourne, frappe à sa porte. Ce dernier vient de fêter la naissance de sa fille et il est passablement éméché. Mais Labécot reconnaît son ancien voisin et son ancien collègue. Tous deux travaillent en effet pour le compte de M^{me} Bordas, propriétaire à La Rivière. Ils sont hébergés par ses soins, dans les conditions que l'on connaît...

Coiffé a quitté son misérable « deux pièces-cuisine » depuis le fameux « casse » de l'entreprise Richard qui jouxte le hameau. En décembre, un trio de malfaiteurs avait cambriolé l'entreprise spécialisée dans la fabrication de brouettes et de matériel de jardin. Coiffé en faisait partie. Il avait été arrêté et condamné le 17 janvier dernier à une peine de substitution par le tribunal correctionnel de Libourne : cent heures de travaux collectifs. La peine lui restait en collectifs de la gorge.

Vendredi soir, l'alcool aidant, il a voulu se venger de son ancien voisin qu'il soupçonnait d'avoir vendu à méche aux gendarmes.

ENCHAINÉ À LA RAMPE

Alors que ce dernier leur offrait à boire, ils ont commencé par lui voler ses cigarettes. « Ils en ont ensuite voulu à mes bottes, puis à ma tête, raconte la victime. Ils m'ont roué de coups de poing et de coups



Paul Labécot, la victime, visiblement peu remis de sa mésaventure, travaillait hier dans les vignes de M^{me} Bordas. Il expliquait comment ses agresseurs l'avaient enchaîné à la rampe de l'escalier (Photo Hugues Le Guellec, « Sud-Ouest »)

de pied. Ils ont cassé la table, les chaises, la vaisselle. Ils m'ont ensuite conduit de force, moi et ma chienne, chez Coiffé, à Savignac. Ils voulaient que j'avoue la trahison, alors que je ne suis pour rien dans cette affaire. Ils m'ont de nouveau frappé. Puis ils m'ont enchaîné à la rampe de l'escalier : ils m'ont ensuite ramené chez moi, pour que je paye la note. Un chèque de 1 500 francs. J'ai saboté ma signature. Ils m'ont fait recommencer. Le lendemain, j'ai fait opposition et j'ai porté plainte. La suite, vous la connaissez.

Coiffé était de nouveau appréhendé. Dès le lendemain. Ses comparses, Dominique Orisé, 28 ans, de Montussan, et Dominique Giret, 28 ans également, de Libourne, le dimanche, à leur domicile. Lundi, ils comparaissaient immédiatement devant le tribunal correctionnel de Libourne. Le premier était de six mois d'emprisonnement et les deux autres de trois mois chacun.

Paul Labécot qui, hier, n'avait toujours pas retrouvé sa chienne, espérait pouvoir dormir tranquille encore quelque temps.

JEAN-FRANÇOIS HARRIBÉY

JUSTICE / TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Les sportifs dans le prétoire

Le conflit entre l'A.S.H. et la municipalité du Haillan est entré dans une phase juridique

On saura le 10 mars dans quel sens aura tranché le tribunal administratif concernant le contentieux qui oppose depuis près de trois ans l'Association Sportive du Haillan, club sportif omnisports, à la municipalité (et tout spécialement au maire Pierre Prioleau) pour ce qui touche aux subventions et à la mise à disposition du club des installations sportives de la commune.

Cette affaire que « Sud-Ouest » a maintes fois évoquée par le passé, a pris avec le temps les allures d'un combat singulier entre le maire et le président de l'A.S.H., Henri Arnoud, qui n'étaient ni l'un ni l'autre dans la salle d'audience du tribunal (sinon par avocats interposés); en revanche, de nombreux sportifs de l'A.S.H. remplissaient la salle.

Si les explications de la partie adverse les ont parfois fait réagir, sans toutefois troubler la sérénité du débat, il faut convenir que l'argumentation développée par le commissaire du gouvernement avait largement de quoi les satisfaire. Il a en effet repris pour l'essentiel l'argumentaire de M^{me} Raymond Blet, avocat de l'A.S.H., et conclu au bien-fondé de sa requête. Le sens de ses réquisitions était suffisamment précis et étayé pour que les responsables du club repartent avec la quasi certitude qu'ils seront cette fois-ci entendus.

VIE PRIVÉE ET EXIGENCE PUBLIQUE

M^{me} Blet a donc refait la genèse d'un conflit qui avait éclaté quand le maire du Haillan avait décidé de suspendre l'attribution de sa subvention annuelle (142 000 francs en 1984) tant que l'A.S.H. n'aurait pas fourni la liste nominative de tous ses membres. Exigence à laquelle le président de l'A.S.H. s'est toujours opposé en estimant qu'elle contrevient au principe du respect de la vie privée de chacun et qu'elle est donc « illégale ».

FAITS DIVERS / VILLENAVE-D'ORNON

La troisième mi-temps tourne à la bagarre

Cinq personnes dont une femme et deux jeunes de 16 ans ont été sérieusement blessés dans une bagarre avec les rugbymen de Villenave-d'Ornon



Toute la famille souffre de nombreuses contusions (Photo Dané, « Sud-Ouest »)

Pendant vingt minutes, ils nous ont tapé dessus comme des fous. Ils se sont acharnés sur des gosses de 16 ans et même sur des femmes. Le visage encore tuméfié, souffrant d'une fracture des côtes, Jacques Dray, un père de famille de 41 ans n'a pas encore totalement réalisé ce qui s'est produit dimanche soir où lui et toute sa famille ont dû être transportés au Tripode pour y recevoir des soins après une bagarre qui avait éclaté vers 21 heures entre Simon Arzoine son neveu de 16 ans, un de ses amis José Fernandez et des supporters

et joueurs du Rugby-Club Villenave.

« Nous étions tranquillement chez nous, lorsque mon neveu est venu chercher des affaires à la maison. Il était avec un copain qui avait garé sa voiture à une trentaine de mètres de chez nous sur le parking du stade Trigan. Il a pris sa poche et a rejoint le parking. Quelques instants plus tard, il est revenu en criant. Nous sommes sortis avec ma femme et mon fils. C'est là que nous avons été pris à partie par une quarantaine d'individus qui sortaient du stade. Ils ont frappé tout le monde. J'ai cru

qu'ils allaient me tuer. J'ai été entraîné sur plusieurs mètres tout en recevant des coups de pied et des coups de poing » raconte Jacques Dray qui a été secouru par le président du Rugby-Club Villenave. Tout en essayant de mettre fin à la bagarre, le président du rugby a entraîné M. Dray à l'intérieur du stade pour le mettre à l'abri.

QUINZE JOURS D'INCAPACITÉ TEMPORAIRE DE TRAVAIL

Tout avait semblé-t-il commencé quelques instants plus tôt lorsque Simon Arzoine est re-

venu sur le parking avec sa poche contenant des jeans et des médicaments. Au moment de monter dans la voiture ils ont été pris à partie par deux jeunes gens qui sortaient du stade.

« Un type très grand nous a demandé ce qu'on avait volé. Avant de pouvoir lui dire qu'il s'agissait de mes affaires, il a ouvert la porte et m'a mis un coup de poing puis tous les deux se sont rués sur nous » explique Simon Arzoine. Il n'est pas le plus touché. Jacques Dray qui n'est sorti de l'hôpital que lundi en fin d'après-midi a eu une première incapacité temporaire de travail de quinze jours. Son fils, Simon a une blessure au visage et porte aujourd'hui une miverve. Mais tous portent sur leurs corps des marques de ce pugilat, y compris M^{me} Dray dont la pommette a été enfoncée par un coup de poing.

Pour l'heure, il est difficile d'établir avec exactitude les origines de la bagarre. Le commissaire

de Bègles a ouvert une enquête pour reconstituer avec précision ce qui s'est produit dimanche soir. Pour sa part, le président du Rugby-Club Villenave n'a pas assisté aux premiers échanges de coups. « Je n'étais pas là quand ça a commencé. Nous avons mangé ensemble après le match contre La Réole. Cela s'est passé ensuite dans la rue. Tout ce que j'ai pu faire, c'est protéger M. Dray et appeler la police. Mais je ne peux dire qui a tort et qui a raison. J'ai voulu calmer tout le monde ».

Dans les milieux du rugby villenave où on insiste sur les nombreux vols qui se produisent le dimanche soir lorsque tous sont au foyer, on ne s'explique pas sur les causes de la bagarre. Il apparaît cependant que les joueurs et les membres du club ne sont intervenus qu'après. En tout cas, une plainte contre X avec constitution de partie civile a été déposée par M. Blasy chargé des intérêts de M. et M^{me} Dray.

EQUIPEMENT / CHEMIN DE LABARDE

Le pont qui dérouta les riverains

Quatre mois de travaux sur le pont de la Bécassine à Blanquefort et c'est la pagaille dans la circulation. Et dans l'économie du commerce local

Les automobilistes empruntant en ce moment le C.D. 209 de Blanquefort à Parem-puyre, au nord de Bordeaux, rencontrent des panneaux jaunes intitulés « route barrée à 1 km 800 ». Pour gagner par exemple le port de Lagrange, lieu réputé des pêcheurs à la ligne, il faut alors s'aventurer dans un dédale de petites routes non signalées. En effet, aucune pancarte n'indique la moindre déviation, ce qui est pourtant légal. Elles auraient été dérobées; le reste que le conducteur peu averti des méandres routiers de cette porte du Médoc se retrouve sans coup férir dans la zone industrielle de Blanquefort. Et qu'il a bien du mal à retrouver le chemin côtier.

PIEUX DE 17 MÈTRES

Lorsqu'on brave l'interdiction, c'est un chantier fort affairé qui apparaît au détour d'un virage: celui du futur pont sur la jalle, au lieu dit la Bécassine. A gauche, des écluses offrent un passage piéton, récemment interdit par l'un des propriétaires. A droite, une ancienne voie ferrée bénéficie d'un pont, mais il faudrait l'aménager. Au centre, des machines à enfoncer des pieux travaillent avec ardeur. Une pancarte annonce que le chantier ne sera pas terminé avant avril. « Nous enfonçons des pieux de 17 mètres, dit son responsable, M. Lafond, et nous allons le plus vite que nous pouvons. Mais nous avons perdu quinze jours en janvier à cause du froid ».

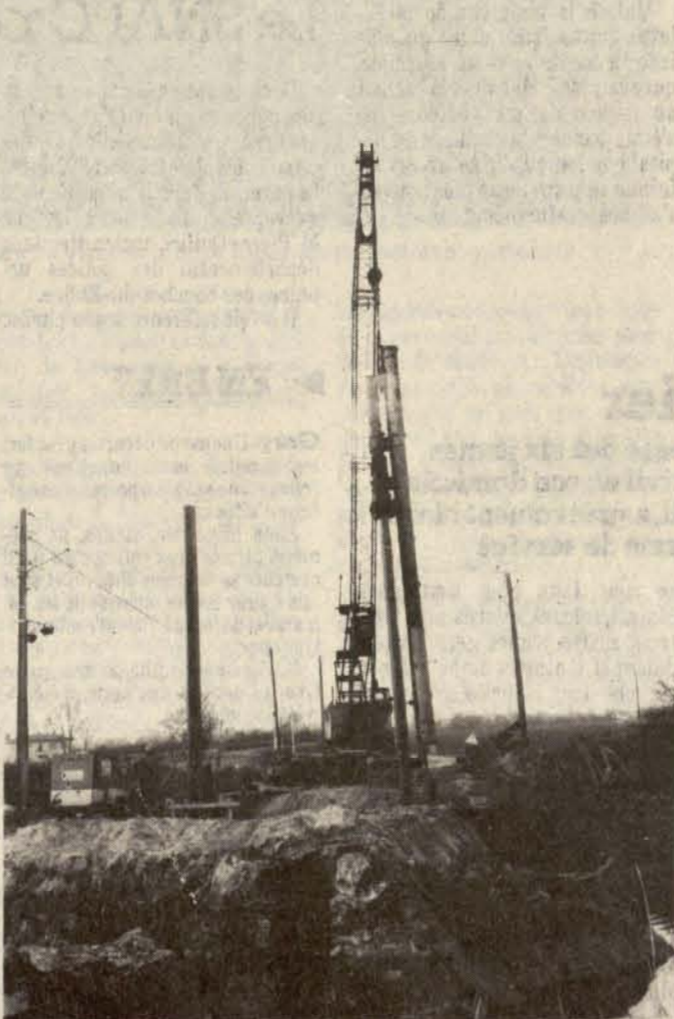
Chez les riverains, c'est la colère. « On nous a mis devant le fait accompli, dit M^{me} Baysse, propriétaire du restaurant au Bord de l'Eau, au port de Lagrange. Et depuis début janvier, je n'ai pas vu un chat dans mon restaurant durant quatre dimanches successifs. Et je suis inquiète pour les salons de la Foire qui m'envoient tous les jours des habités. Mon menu n'est qu'à 40 francs, il faut que j'en fasse quelques-uns pour arriver à gagner ma vie ».

Elle cite encore des clients qui viennent tous les jours de Bordeaux-Nord pour déjeuner. « A peine arrivés, ils doivent repartir. Et moi, pour faire les courses à Métro, il me faut trente minutes là où j'en mettais cinq! » Une pétition a été signée par plus de soixante personnes, mais

le problème en concerne bien davantage. Ce chemin vers Bordeaux est bien plus fréquenté qu'on l'imagine. « Certains riverains emprunteront quatre fois par jour, et plus de mille usagers font un détour: les habitants de Macau, Ludon, Parem-puyre, Labarde ou Blanquefort, qui se retrouvent notamment au passage à niveau de Blanquefort, qui est un vrai piège à accidents, ou à l'embranchement de la rocade à Bruges qui n'est pas prévu pour un tel trafic ».

Les signataires de la pétition s'étonnent en outre de ce que les panneaux de sens interdit aient été apposés le 5 janvier alors que les travaux n'ont commencé que le 26.

JEAN-PIERRE SPIRLET



Des pieux de 17 mètres soutiendront le futur pont dont la construction nécessite un détournement de circulation qui crée bien des tracasseries aux usagers et aux riverains (Photo Dané, « Sud-Ouest »)

Trois voleurs arrêtés à Ambès

La brigade de gendarmerie d'Ambès, en collaboration avec des éléments du P.S.I.G. a intercepté dimanche après-midi Juan Jimenez, 25 ans, Antonio Romero 23 ans et un mineur qui venaient de dérober de l'outillage à la société Pompes-Industries au lieu-dit Le Grillon.

Avisés que des individus avaient pénétré par effraction à l'intérieur de l'entreprise, les gendarmes mettaient en place un dispositif pour intercepter les voleurs. Ces derniers étaient appréhendés et les gendarmes après avoir trouvé à l'intérieur du fourgon du matériel appartenant à la société Pompes-Industries s'apercevaient que le véhicule avait été volé le 9 février dernier à Saint-Louis-de-Montferrand. Maquillé, le véhicule portait cependant les numéros d'origine.

Juan Jimenez et Antonio Romero ont été présentés au parquet et placés sous contrôle judiciaire.

Langues étrangères et minitel

Le Centre d'études de langues de la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux ouvre un service d'apprentissage des langues étrangères par minitel.

Six langues seront disponibles: anglais, allemand, espagnol, italien, néerlandais, français.

Ce service est le fruit d'une coopération nationale du réseau des Centres d'étude des langues (C.E.L.) des chambres de commerce et d'industrie.

Toute personne intéressée disposera à domicile d'un enseignement assisté par ordinateur disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Les exercices sont renouvelés par les équipes pédagogiques des C.E.L.

Il s'agit là d'un excellent complément aux cours de langues étrangères et d'une bonne opportunité pour entretenir ses connaissances.

Le service propose les rubriques suivantes: tests généraux et par niveaux; exercices (grammaire, vocabulaire) sur trois niveaux; jeux linguistiques; examens linguistiques (informations); offres et recherches d'emploi à caractère linguistique; précis de grammaire anglaise; information; annuaire national des Centres d'étude des langues; exercices de langue commerciale; conseils pédagogiques par boîte aux lettres (réponses assurées par les professeurs de Linguatel).

Le service est accessible par le 36.15+Linguatel (accès direct sans mot de passe). Coût: 59 F/heure, soit environ 10 F par exercice.

Renseignements: C.E.L. de Bordeaux, 4 bis, quai de Paludate, 33800 Bordeaux, tél. 56.94.06.00.

Un Bordelais devant l'académie de médecine

Hier mardi, devant l'Académie nationale de médecine, une communication a été présentée par un Bordelais, le professeur Paul Fréour, de l'Université de Bordeaux II.

Une telle communication avait pour thème « L'observance du traitement » dans le contexte thérapeutique d'aujourd'hui, la liberté du malade et aussi ses limites.

H.L.M. : une expo régionale

Dans le cadre de la campagne de communication menée actuellement par le mouvement H.L.M., l'association régionale des organismes H.L.M. d'Aquitaine présentera lundi 2 et mardi 3 mars, à la galerie Tatry, à Bordeaux, une exposition intitulée « H.L.M. aujourd'hui: objectif mieux vivre ».

Lormont. Il était environ 12 h 45, lundi, chemin de Mireport, lorsqu'une collision s'est produite entre un camion conduit par Patrick Jagourd, 39 ans, demeurant à Lormont, et un cyclomoteur piloté par Alexis Paratrieu, 74 ans, domicilié à Lormont. Blessé lors du choc, ce dernier a été transporté au Tripode.

Bordeaux. Un piéton de 66 ans, Henri Maarek, demeurant à Saint-Ciers-sur-Gironde, a été blessé mardi vers 12 heures, cours de l'Intendance dans un choc avec une voiture conduite par Gilles Hemadroy, 24 ans, domicilié à Bordeaux.

Vayres. Lundi, 17 h 10, sur le C.D. 6, deux voitures sont entrées en collision. Elles étaient respectivement conduites par M. Claude Furet, 48 ans, ingénieur à Saint-Germain-du-Puch, et M. Aziz Ndong, 44 ans, auxiliaire des P.T.T. à Libourne. Ce dernier a été légèrement blessé. Saint-Médard-de-Guizières. Hier, à 8 h 15, dans la traversée de l'agglomération, une collision s'est produite entre la voiture conduite par M. Jean-Claude Capdeser, 47 ans, domicilié rue Jules-Simon, à Libourne, et le fourgon de M. Alain Declercq, 21 ans, de Coutras. Légèrement blessé, M. Capdeser a été transporté à l'hôpital de Libourne.

352775

PENDANT 11 MOIS

Jusqu'au 28.2.87, OPEL vous propose une location avec option d'achat sur tous les modèles Corsa et Kadett. Exemple : Corsa LS, 3 portes, 4 CV, dépôt de garantie 2111,75 F, premier loyer 1058,75 F suivi de 11 loyers à 0 F puis de 48 loyers de 997,29 F. Valeur de rachat en fin de contrat égale au dépôt de garantie versé. Coût total en cas d'acquisition : 60539,65 F. Prix clés en main au 1.08.86 : 42235 F. Sous réserve d'acceptation du dossier par B.C.G.M., tour Manhattan, 92095 Paris-La Défense Cedex 21.

469 ROUTE DU MÉDOC, 33520 Bx-Bruges (Angle Rocade sortie 7) T. 56 28 84 28 ET SES 28 AGENTS OFFICIELS EN GIRONDE

OPÉL
UNE MARQUE DE GENERAL MOTORS
7 CONSTRUCTEUR MONDIAL

A. PIGEON
OPÉL GENERAL MOTORS BÉDIFORD